

Séance du 28 septembre 2026

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Date de convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage : 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Délibération n° :
2026.09.28
DCM12

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Isabelle GIBAUT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN et Mme Sylvie PODEUR.

M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :

M. Patrick Marie AUBERT à Mme Sylvie PODEUR ;

M. Julien CHEVENEMENT à Mme Viviane GODEBERT ;

Mme Françoise FOLL à M. Loïc RAULT ;

M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL à partir de son départ à 19h45 ;

M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE ;

Mme Cécile SQUIBAN M. Benjamin HADDAD ;

Mme Annie TALANDIER à M. Stéphane MEAR.

Mme Sylvie PODEUR a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
Domaine : 8.8 Environnement

Exposé

L'article L2224-5 du CGCT précise que le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable, et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Pour rappel, ce service a été transféré à la communauté de communes du Pays d'Iroise.

Après présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2025 du service public de l'alimentation en eau potable et du service public de l'assainissement, il convient que le Conseil municipal en prenne acte.

Délibération

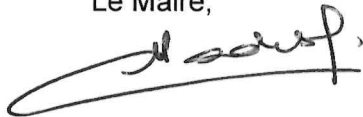
Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte des rapports annuels de 2025, présentés en annexes.

Vote

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2025.

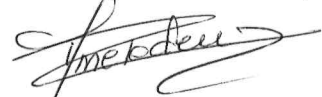
Le Maire,



Viviane GODEBERT.



Mme Sylvie PODEUR,



Secrétaire de séance.